

Synthèse de la consultation du 21 novembre à Lac-Etchemin.

Deux ateliers regroupant près de 10 personnes ont été tenus lors de cette journée. Tous les participants étaient membres d'organismes communautaires, sauf deux personnes du CSSS des Etchemins.

Voici une synthèse des principales réactions au Cadre, avant l'analyse approfondie et beaucoup plus fine des commentaires recueillis.

1. La définition du partenariat est correcte si elle est appliquée comme telle. Cependant, les organismes communautaires demandent à ce qu'elle soit plus transparente (dans la question de l'application). Il faut considérer que le partenariat est long à bâtir. La notion de respect est appréciée, mais on se demande «comment» cela sera fait en pratique. En ce qui a trait aux responsabilités et au rôle de chacun, il y a encore des précisions à apporter. On mentionne qu'il ne faut pas oublier que les « réalités monétaires » ne sont pas les mêmes partout. Cela rend les ententes de service plus difficiles.
2. On demande également à l'Agence qu'elle connaisse bien les organismes communautaires, c'est-à-dire leur réalité et leurs besoins. Les organismes communautaires demandent qu'on leur fasse confiance. Ils ne se sentent pas toujours reconnus comme des professionnels. Les attentes envers l'Agence sont « qu'elle nous écoute et qu'elle ait le souci de ce que nous faisons ». On souhaite que l'Agence intervienne seulement lorsqu'on lui en fait la demande, surtout si elle reçoit l'aide du CSSS.
3. La TROCCA n'est pas présente sur le territoire des Etchemins. Elle ne connaît pas leur réalité. Les mécanismes les plus adéquats de représentation sont les tables locales des organismes communautaires ainsi que les tables de concertation plus régionales.
4. On demande de définir l'offre de service des organismes communautaires et régionaux. Ce qui est présenté dans le Cadre ne correspond pas à la réalité des organismes communautaires et ils se sentent « pénalisés ».
5. L'évaluation devrait uniquement se faire sur une base volontaire, avec des mécanismes définis plus clairement. L'Agence devrait avoir un rôle d'accompagnement et d'organisation-ressource, en plus de répondre aux besoins de la population.
6. À propos de la qualité, les organismes communautaires affirment ne pas toujours avoir la possibilité d'innover. Il faudrait alors penser à la consolidation. Les cibles devraient venir de la population.
7. Les organismes ne souhaitent pas « signaler » le chevauchement car cela pourrait entraîner des problèmes entre les organismes par la suite. Il y a de nombreuses personnes impliquées dans le traitement des dossiers, ce qui ralentit considérablement le processus.
8. Les organismes communautaires demandent plus de financement. Même s'ils sont en accord avec les circonstances exceptionnelles de la fiducie, ils demandent qu'il y ait plus d'encadrement.
9. Le cadre est bien écrit, mais il est trop complexe. Il faut le relire souvent pour comprendre.